

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24.06.2024
à 19 heures en Maison Communale Lucien Roche à Rourebeau**

Secrétaire de séance : Géraldine COULAUD

Présents : Mr Florent MARTIN, Maire, M. Nicolas TRUPHEME, Mme Christiane Giraud-audine, adjoints ; Mr Thibault ELAPHOS, Mme Françoise BOUDIER, Mr Jérôme BONNET, Mr Christian BERNARD, Mme Géraldine COULAUD, Mr Jérôme FOURNIER, Conseillers municipaux

Absents excusés : **Mme Candy Liliane, Mme Sandra Bouchard**

Procurations :

La séance est ouverte à 19 heures.

1/ TRAVAUX DE REFECTION DE LA PASSERELLE AU LAC DE MISON

Mr le maire informe qu'il a accepté de participer aux frais de réfection de la passerelle au lac de Mison, Upaix à hauteur de 50% du montant des travaux coût global des travaux 7 564.40€, les frais seront divisés en deux soit 3 782.20€ pour la commune d'Upaix

Adopté à l'unanimité

2/ TARIFS 2024/2025 CANTINE/GARDERIE

Mr le maire rappelle la délibération du 1^{er} septembre 2023 et informe que les tarifs de la cantine de l'année 2024/2025 seront augmentés de dix centimes au 01/09/24

Adopté à l'unanimité

3/ OPPOSITION AU TRANSFERT DE COMPETENCE EAU ET ASSAINISSEMENT INTERCOMMUNALITE

Mr le maire explique qui s'est engagé dans une étude préalable au transfert de compétences eau et assainissement qui doit être effective au 01.01.2026.

il propose d'ores et déjà de s'opposer à ce transfert et de créer un syndicat avec les communes de Monétier-Allemont, Ventavon et le Poët

Adopté à l'unanimité

4/ MISE EN PLACE D'UN SERVICE COMMUN POUR L'INSTRUCTION DES DECLARATIONS ET DES AUTORISATIONS PREALABLES DE PUBLICITE EXTERIEURE

Le maire explique à l'assemblée qu'il est nécessaire d'aider les communes à répondre à leurs obligations. Le conseil communautaire a approuvé la mise en place d'un service commun pour l'instruction des déclarations et des autorisations préalables de publicité extérieure. Une tarification de 135€ annuelle est proposée. Une convention avec la CCSB va être mise en place.

Adopté à l'unanimité

5/ ATTRIBUTION COMPLEMENTAIRE SUBVENTION « ASSOCIATION CHASSE D'UPAIX »

L'association Chasse d'Upaix (ACCA) demande une subvention supplémentaire de 100 € au vu des dépenses imprévues à venir.

Adopté à l'unanimité

6/ VENTE D'UN VEHICULE COMMUNAL AUX ENCHERES

Après avoir fait la publicité locale et reçu plusieurs offres pour la mise en vente aux enchères du Peugeot Expert, il présente la proposition la plus intéressante, soit 2 300€. Le véhicule sera sorti de l'actif une fois sa vente officielle effectuée. **Adopté à l'unanimité**

7/ REMBOURSEMENT GROUPAMA SUITE SINISTRE DU PONT BASCULE ET SMACL SUITE ARRÊT DE TRAVAIL

Mr le maire explique que, suite au sinistre survenu sur le pont-bascule, la compagnie d'assurances GROUPAMA indemnise à hauteur de 4 396,40 €, avec 6 000 € supplémentaires à venir.

Suite à un arrêt de travail d'un agent, l'organisme SMACL rembourse la somme de 135,87 €.

Adopté à l'unanimité

8/ ADHESION AU SERVICE DELEGUE A LA PROTECTION DES DONNEES MUTUALISE DU CDG05

Monsieur le Maire rappelle au Conseil l'obligation pour toutes les collectivités et établissements publics de désigner un délégué à la protection des données personnelles (RGPD).

- Site internet
- Serveur du secrétariat
- Vidéo protection du pont bascule

Il propose donc de faire appel à ce service et de désigner le Centre de Gestion des Hautes-Alpes comme délégué à la protection des données.

Adopté à l'unanimité

9/REFECTION DE LA SALLE POLYVALENTE

M. le maire explique qu'il est nécessaire de rénover la salle polyvalente et présente un devis de 55 000 € :

- Cuisine : 15 000 €
- Pergola : 35 000 €
- Sonorisation : 5 000 €

Il demande au département une aide financière de 50 %, soit 27 500 €.

Adopté à l'unanimité

10/ ADOPTION DU RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC d'Alimentation en Eau Potable, d'Assainissement Collectif de l'année 2023 + Saisie SISPEA

M. le Maire a rappelé l'obligation légale de réaliser un rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'Alimentation en Eau Potable et d'Assainissement Collectif.

Ce rapport, qui doit être présenté dans les 9 mois suivant la clôture de l'exercice et soumis à délibération, a pour objectif d'informer les usagers.

Après la présentation du rapport, le conseil municipal a adopté le rapport concernant l'année 2023.

Ce rapport sera transmis aux services préfectoraux.

Le conseil a renouvelé sa demande d'assistance auprès du service du Département pour la saisie SISPEA.

Adopté à l'unanimité

11/DECISION MODIFICATIVE BUDGET LOTISSEMENT DE LA CLORISSE

M. le Maire a expliqué la nécessité de modifier le budget annexe du Lotissement de la Clorisse pour pouvoir payer une facture de travaux de réseaux téléphoniques.

En l'absence de crédits au compte 605, un virement de crédits est proposé :

- Augmenter l'article 605 de 2 503 € et réduire l'article 65822 du même montant

Adopté à l'unanimité

12/ Adoption du Rapport de la Commission d'Evaluation des Charges Transférées sur l'évaluation au titre de l'exercice 2024.

Le Maire rappelle que la CLECT évalue les charges transférées à la CCSB et restituées aux communes.

Le 31 mai 2024, la CLECT a valorisé les charges pour certains sites d'escalade. Le rapport, notifié le 4 juin 2024, est approuvé par le conseil

Adopté à l'unanimité

La séance est levée à 20 heures.

Le Maire, Florent MARTIN